

Séance ordinaire du 1^{er} août 2011

À cette séance ordinaire tenue le premier jour du mois d'août de l'an deux mille onze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

<i>Monsieur Frédéric Vallières</i>	<i>Monsieur Patrice Simard (absent)</i>
<i>Monsieur Clément Roy (absent)</i>	<i>Monsieur Normand Tremblay</i>
<i>Monsieur Johnny Carrier</i>	<i>Monsieur Scott Mitchell</i>

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois de juillet s'élevant à 83 452,91 \$ soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Nomination d'un nouveau membre sur le Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que selon la réglementation d'urbanisme article numéro 146, la constitution de comité consultatif d'urbanisme prévoit que la durée du mandat des membres est d'au plus deux (2) ans.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Madame Nadya Baillargeon, du 106 rue du Torrent pour le remplacement de Monsieur Claude Roy au sein du Comité consultatif d'urbanisme, le mandat étant de deux ans maximum.

Engagement de Monsieur Louis Giguère

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2937-08-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Monsieur Louis Giguère à titre d'inspecteur municipal et de directeur des travaux publics proposé par le Comité de sélection.

Engagement de Monsieur Daniel Cloutier à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2938-08-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Daniel Cloutier à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott.

Engagement de Monsieur Alain Marcoux à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

2939-08-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Alain Marcoux à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott.

BPR – Budget d'honoraires – Révision complète du Chapitre 2 – description des ouvrages d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que le mandat de travail proposé consiste essentiellement à :

- a) Connaissance des réseaux d'égouts (plan d'ensemble, schéma d'écoulement);*
- b) Base de conception (sommaire des débits, nombre de bassins de drainage);*
- c) Interception (postes de pompage, régulateurs, ouvrages de surverse);*
- d) Type de traitement (étangs aérés plus déphosphatation, critères de conception, description du traitement);*
- e) Coordination et validation.*

CONSIDÉRANT que le montant forfaitaire est de 12 500 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT que le MAMROT demande à ce que la Municipalité procède à cette révision suite à l'agrandissement des étangs aérés, la construction d'un nouveau poste de pompage et l'ajout de système de télémétrie aux postes de pompage existants (PP-1 à PP-5);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2940-08-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du budget d'honoraires de BPR pour faire la révision complète du Chapitre 2 – description des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour un montant d'excédant pas le montant proposé de 12 500 \$.

***Avis motion
no 283***

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Vallières qu'un règlement portant le numéro 283 et ayant pour objet la modification du règlement numéro 240 concernant les interdictions de stationnement sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 20 :15 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier